Compte rendu du conseil municipal du lundi 1er juin 2026

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Michel BOULANGER, Christelle LE BLOA excusés.

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2025

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2025 et décide de verser l'excédent de fonctionnement d'un montant de 771 114.68 € au budget primitif 2026 :

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	**Résultat en €**
Fonctionnement	1 947 071.56 €	2 718 186.24 €	**771 114.68 €**
Investissement	2 060 561.65 €	2 436 314.98 €	**375 753.33 €**

Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2025

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2025.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	270 930.72 €	296 128.42 €
Recettes	697 394.82 €	209 591.91 €
Résultat	426 464.10 €	-86 536.51 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2025

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2025.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	18 648.10 €	0.00 €
Recettes	24 081.80 €	0.00 €
Résultats	5 433.70 €	0.00 €

Attribution des subventions 2026

Le conseil municipal a attribué les subventions suivantes aux associations pour 2026:

Tennis club Des 2 rives	878.00	Saint jacques Animations	750.00
EBL Handball	3755.00	Club de l'amitié	350.00
FC Guiclan/Plouénan	3503.00	P'tit chou	400.00
ASC Guiclan Tennis de Table	2036.00	Trotteurs de la Penzé	200.00
APE Ecole Jules Verne	2008.00	Société de chasse	800.00
APEL Sacré Cœur	1660.00	FNACA	250.00
IFAC CCI Brest	450.00	Groupe Artistique de la Penzé	150.00
MFR Loudéac	25.00	Goodies Darts Guiclan	150.00
IREO Lesneven	25.00	Gym pour tous	400.00
ULIS Plouvorn Lambader	25.00	Swing Guiclan	300.00
DIWAN Morlaix	25.00	Prévention routière	50.00
CCI Le Mans	25.00	Groupement de l'Horn	1600.00
Handisport Saint Pol de Léon	60.00	Entente du Bas Léon	1600.00
Association des Maires du Finistère	990.74	Club des retraités de Penzé	50.00
Association des Maires ruraux du Finistère	130.00	Agriculteurs de Bretagne	260.00
Compagnie de l'arc de la Penzé	249.00	Vox'N Cie	200.00

Décide de financer les demandes particulières aux associations guiclanaises

Goodies Darts Guiclan	Matériels cibles	250.00
ASC Guiclan Tennis de Table	Séparateurs de jeux, marqueurs de points	500.00
EBL Handball	Coupes et médailles	15.00
Société de chasse	Carte	180.00

Club de l'amitié	Enceinte portable	269.90
Tennis club des 2 rives	Participation structure Pickeball	190.00
GPFC	Chariot de transport	372.00

Subvention au CCAS

A l'unanimité, le conseil municipal valide le versement de la subvention d'un montant de 7000.00 € du budget de la commune vers le budget du CCAS pour l'équilibrer.

Attribution des subventions à caractère social

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Grain de sel	150.00	Association Rêves de clown	100.00
ADAPEI	100.00	Association A Prenons Autrement	50.00
Banque alimentaire	500.00	Bibliothèque sonore du Finistère	50.00
Les restaurants du cœur	100.00	Association pour le soutien aux adultes en difficulté	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00	Association CIDFF	50.00
Association Céline et Stéphane	100.00	Association des amis de Lannouchen	100.00
Secours populaire	100.00		

Contrat d'association OGEC Ecole du Sacré Cœur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association OGEC Ecole du Sacré la somme de 51040.83 € au titre du contrat d'association 2026. Le coût d'un élève pour le public pour 2025 est de 818.75 €.

Forfait 105 élèves x 818.75€	85 966.65€
Déductions des salaires pris en charge par la commune	34 925.82€
Contrat d'association 2026	51040.83€

Versement forfait scolaire communal Ecole Diwan Morlaix

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'école Diwan de Morlaix la somme de 818.75 €.

Tarif repas de cantine

En date du 6 juillet 2023, le conseil municipal a pris une délibération afin de mettre en place une tarification sociale pour la cantine municipale basée que le quotient familial dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » proposée par l'Etat.
La convention signée pour 3 ans prend fin le 31 août 2026.,
A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec l'Etat mettant en place la tarification sociale de la cantine dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » pour la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2027 et décide de reconduire les tarifs ci-dessous pour cette période, applicables à compter du 1er septembre 2026 :

Libellé	Tarifs
QF inférieur ou égal à 699	0.90 €
QF de 700 à 1000	1.00 €
QF de 1001 à 1199	3.47 €
QF à partir de 1200	3.65 €
Tarif pénalité (pour les enfants non-inscrits et venant manger à la cantine ou inscrits hors délais)	5.36 €
Tarif adultes	5.36 €

Il est demandé aux familles de déposer en marie leur attestation « Quotient familial » afin de bénéficier des tarifs.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.
Depuis le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Jean-Pierre BEGEL, pour exercer cette mission, pour la durée du présent mandat.

Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Le conseil municipal décide de procéder à la désignation de M. Jean-Michel CROGUENNEC en qualité représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Cette commission définit la méthode d'évaluation des charges transférées, donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation, et rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Travaux voirie 2026 : Réalisation des accotements

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les entreprises Terramex et Cosquer Coquil pour réaliser les travaux d'accotement sur les routes suivantes : Mesprigent/Kernabat, Kerriou, Coat Mez/Fouennou, Guerjean/La Poterie/Lostallen, Rue du stade/Stop de Kerjegu au tarif de 2.95 € HT le ml d'accotement réalisé avec une indexation en plus du prix du gazole sur le montant.

Travaux Bâtiments : désembouage

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise Moysan Energies pour un montant de 9791.35 € pour effectuer le désembouage du réseau, des radiateurs dans les bâtiments suivants : Mairie, Triskell, Boulodrome, Ecole Jules Verne et restaurant scolaire.

Tirage des jurés d'assises

Afin de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, les personnes tirées au sort sont : M. Jean Jacques URIEN, M. Hamza BOUNAB, M. Michael FURAY, Mme Célia KERBRAT, Mme Corinne POMET, M. Thomas CHARLES